Image not found or type unknown

2 PV successifs avec motifs et adresses différent(e)s pour une seule infraction

Par **Martine.R**, le **29/03/2019** à **10:05**

Bonjour,

J'ai été verbalisée deux fois de suite à une heure 30 d'intervalle un samedi soir à Paris m'étant garée sur un trottoir. Je reconnais mon infraction mais conteste le fait d'avoir à en payer deux.

Or, les motifs sont différents, le premier étant: "stationnement génant d'un véhicule sur une aire piétonne",est de classe deux: soit 35 euros.

Le second:" stationnement très génant d'un véhicule motorisé sur un trottoir"de classe 4: soit 135 euros.

Les adresses sont respectivement au 10, sur le premier pv, puis au 12 rue française, sur le deuxième

les deux numéros correspondant à la même porte cochère devant laquelle mon véhicule était stationné.

D'après le code des infractions je dois payer le deuxième. A votre avis, dois-je payer les deux ou un seul et lequel ? Je précise que ma voiture n'a pas changé de place et que l'enlèvement a été demandé sur les deux pv.

Par **LESEMAPHORE**, le **29/03/2019** à **12:10**

bonjour

c'est une aire pietonne , il n'y a donc pas de trottoir reservé à la circulation des pietons puisque ils circulent sur toute la chaussée .

La premiere pour stationnement dans aire pietonne est incontestable

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés